

Par la même occasion, d'ailleurs, ces experts prévoient que la consommation totale des denrées alimentaires va augmenter de 70 p. 100 et celle de la vente va doubler au Canada, au cours des 20 prochaines années. Un gouvernement prévoyant ne saurait craindre les difficultés temporaires lorsque l'avenir s'annonce sous de si brillants auspices.

Un autre problème qui intéresse encore l'Est du pays, notamment la circonscription de Bellechasse, c'est l'industrie porcine. La population agricole se félicite de cette loi sur la stabilisation des prix, en vertu de laquelle on a fixé, récemment, à \$23.65 les cent livres le prix du porc, pour un maximum de 100 têtes de bétail, tout en y ajoutant une prime de trois dollars par unité pour la classe A. Je tiens à souligner ici que la moyenne du prix du porc, sur le marché, l'année dernière, s'est élevée à la somme de \$27.50 les cent livres.

Une voix: Pourquoi ne pas l'avoir stabilisé à \$23?

L'hon. M. Dorion: Vu que j'ai peu de temps à ma disposition, si le député le veut bien, je répondrai à sa question à la fin de mes remarques.

Cette politique a permis de réduire la production du porc sans que cela ne touche plus de 10 p. 100 des éleveurs canadiens. Elle a permis d'empêcher que ne s'accumulent des excédents sans cesse croissants. Elle a nettement coupé l'herbe sous le pied de certains profiteurs qui sabotaient les lois d'assistance financière aux cultivateurs. Elle a permis d'améliorer la production du porc au point qu'il est possible de maintenir nos ventes sur le marché américain, nonobstant la levée de l'embargo de l'année dernière, même si le porc canadien se vend plus cher que le porc américain.

Pour témoigner de la valeur de cette mesure législative, qu'on me permette de citer le mémoire que présentait au cabinet, le 29 février 1960, la Fédération canadienne des agriculteurs:

Notre dernière assemblée générale annuelle a de nouveau réaffirmé les principes généraux qui inspirent notre politique de soutien des prix. Cette politique tient compte des principes suivants: il est désirable, en général, de soutenir les prix au niveau du marché par l'achat direct par l'État; les prix de soutien ne doivent pas créer de surplus encombrants; il faut éviter les situations chaotiques en agriculture, et nous admettons la méthode des paiements d'appoint qui devrait être utilisée lorsque les producteurs croient que cette méthode, ou une combinaison de l'achat direct et des paiements d'appoint, est la meilleure.

Enfin, monsieur l'Orateur, m'inspirant toujours des besoins du comté que je représente, et dont il y a plusieurs exemplaires, je veux signaler la troisième loi qui porte sur la remise en valeur des terres agricoles et l'aménagement des régions rurales, ce qui, à mon avis, constitue une autre étape dans

la poursuite de la restauration économique de nos agriculteurs du Québec.

Le pourcentage des fermes ayant une production annuelle de moins de \$1,200 s'élève à 28 p. 100 pour l'ensemble du pays. Dans Bellechasse, les deux tiers des fermes tirent la plus grande partie de leur revenu de la forêt.

Cette loi sera sûrement de nature à améliorer la situation et à rendre plus accueillante la vie dans nos campagnes. A propos de cette loi, je me contenterai de citer l'opinion d'un expert qui fut sous-ministre de l'Agriculture dans le Québec, et qui est encore employé par le gouvernement provincial, M. Albert Rioux. Cette opinion, M. Rioux l'exprimait dans *La voix nationale* du mois d'août 1961:

C'est pour relever l'économie des régions agricoles sous-développées que le Parlement fédéral vient d'adopter une «loi d'aménagement rural». Cette législation autorise tous les projets susceptibles de monter le niveau de vie des cultivateurs d'une région. Elle prévoit même les développements industriels, touristiques, éducationnels qui stimulent la production agricole. Tous les secteurs de l'économie sont solidaires et l'agriculture profite de toutes les autres activités économiques. Cette législation exige la collaboration des provinces et des autorités locales. A cette condition, elle peut être le point de départ d'une ère de prospérité pour les régions qui n'ont pas encore bénéficié de l'essor industriel.

Monsieur l'Orateur, comme je le disais tout à l'heure, un des objectifs du débat sur le discours du trône, c'est de permettre à l'opposition, non seulement de critiquer—d'ailleurs j'entendais encore à la radio l'honorable député de Laurier, l'autre jour, admettre que le rôle de l'opposition ne consiste pas simplement à faire une critique négative, mais d'élaborer sa propre politique afin que le public puisse juger la nature du risque qui l'attend, si jamais il a des velléités de changer de gouvernement. Or, sur ce point, j'ai entendu quelques-uns des discours de l'opposition; j'ai entendu, en particulier, le chef de l'opposition, et j'ai lu ceux que je n'ai pas entendus. Je vous avoue que je me suis trouvé en face d'un mutisme fort inquiétant, qui dénote une absence réelle de pensée politique dans les rangs de l'opposition.

Si l'on veut combler cette lacune, il faut pour ainsi dire retourner aux divers congrès qui ont été tenus par nos amis les libéraux et où, avec munificence, on a fait des promesses et tenu des propos de toutes sortes, même les plus contradictoires.

C'est ainsi que, sur un sujet qui me tient à cœur ainsi qu'au gouvernement, on a promis l'éducation gratuite à tous les paliers, et l'on a offert des bourses universitaires, soit 10,000 par année à \$1,000 chacune, pour une période de quatre ans, selon les besoins et le mérite.

Dans une résolution du parti, je lis ceci:

C'est la responsabilité des provinces de pourvoir à l'amélioration de l'enseignement dans leurs écoles primaires, afin de satisfaire aux besoins des enfants.